

LE STATUT DE LA PROPOSITION CHEZ TESNIÈRE

Un grammairien montpelliérain ne peut manquer de ressentir une intense émotion à venir rendre hommage, dans des lieux qu'il aime, à un linguiste qui vécut quinze ans à Montpellier, où il laissa le souvenir d'un professeur éblouissant, où il réalisa, pour l'essentiel, son oeuvre, et où il acheva une vie trop brève. J'espère ne pas représenter trop indignement une Université pour laquelle Lucien Tesnière reste un modèle difficilement surpassable, et contribuer à resserrer des liens d'amitié plus que cinquantennaires entre Ljubljana et Montpellier.

En lisant les *Eléments de syntaxe structurale*, on ne peut être étonné d'y trouver fréquemment employé le terme de "phrase", pour définir "en ensemble organisé dont les éléments constituants sont les mots" (chapitre I, La connexion, p. 11, § 2) définition appuyée de la procédure de reconnaissance suivante: la phrase, "segment linéaire", est "une portion de la chaîne parlée comprise entre deux coupures" (chapitre 10, § 4); la représentation en stemmas rend compte de cette conception, qui rompt heureusement avec la tradition la plus répandue en France: ainsi pp. 638, stemma 354.

D'entrée, est rejeté le terme de "proposition", que la tradition emprunte à "la logique", ce qui le rend éminemment suspect: la note, 1, p. 11, précise: "Les grammairiens ont quelquefois essayé de faire la lumière sur la notion de phrase en lui substituant le terme de proposition, emprunté à la logique (...). Cette tentative malheureuse ne semble pas leur avoir donné pleine satisfaction, cf. O. Bloch: "les auteurs ne sont même pas d'accord sur ce qu'il faut entendre par le terme de proposition"...

Nul doute que ce rejet ne soit en rapport avec un autre refus, tout à fait central dans le système de Tesnière, celui du "sujet" et du "prédicat", à fondement également "logique" (chapitre 49, § 1-5 surtout¹); la distinction entre "le plan structural" et "le plan sémantique" (chapitre 20, § 18) avait déjà été l'occasion pour Tesnière de s'opposer très fermement à "la grammaire logique et raisonnée" des XVII^e et XVIII^e siècles. L'affaire serait donc entendue si le terme de "proposition" ne se trouvait occuper une grande

1 "Se fondant sur des principes logiques, la grammaire traditionnelle s'efforce de retrouver dans la phrase l'opposition logique entre le sujet et le prédicat, le sujet étant ce dont on dit quelque chose, le prédicat ce qu'on en dit." (§ 1)

"Il ne faut voir dans cette conception qu'une survivance non encore éliminée, de l'époque, qui va d'Aristote à Port-Royal, où toute la grammaire était fondée sur la logique."

place dans les *Eléments*. Sans se livrer à un relevé exhaustif, on peut délimiter trois séries d'emplois:

1. quelques attestations d'ordre nettement "logique", ou, mieux, logico-sémantiques: chapitre 133, § 5: "Ce qui apparaîtra comme proposition concessive ou restrictive ..."; chapitre 141, § 5: "Il arrive très fréquemment que la proposition commençant par le jonctif consécutif soit précédée d'une proposition commençant par un jonctif spécial, qui a pour fonction d'introduire une donnée nouvelle."

2. des attestations plus ou moins nettement syntaxiques, ce qui est plus curieux si l'on pense aux engagements pris par Tesnière dans le Préambule:

a) Parfois, "phrase" et "proposition" ne paraissent pas distinguées: confrontons, à propos des "incises", ch. 149, § 3: "Les phrases ainsi intercalées au milieu d'autres sont appelées incises."; § 12: "Mais c'est alors la phrase non incise qui est sémantiquement subordonnée à l'incise, laquelle joue le rôle de régissante."; ch. 242, § 4: "Il arrive souvent que la première proposition soit énoncée au milieu de la seconde. On dit alors qu'elle est incise."; sur l'"indépendance": ch. 149, § 1: "La jonction peut être la conséquence de l'anaphore. Lorsque celle-ci joue entre deux phrases indépendantes..."

b) lorsqu'il s'agit de hiérarchiser les assemblages syntaxiques, Tesnière manifeste une conformité remarquable à la tradition de l'analyse syntaxique française: ch. 239, § 1: "proposition subordonnée" et "proposition principale"; même lorsqu'il propose une innovation terminologique heureuse: ch. 241, § 2 "proposition régissante" (et "proposition subordonnée"); *ibid.*, § 13: "proposition actancielle" et "proposition circonstancielle"; ou une analyse originale: ch. 242, § 5: "il n'est pas nécessaire de mettre la subordonnée entre guillemets" (il s'agit d'une suite coupée par une incise: "Ils sont trop verts, dit-il, et bons pour des goujats.").

c) Il renchérit même sur cette tradition en distinguant, sur des bases syntaxiques très larges, des "propositions infinitives" (titre du chapitre 182), des "propositions participes" (titre du chapitre 199).

d) Parfois, Tesnière s'efforce de bien distinguer "phrase" et "proposition", comme le tout et la partie, semble-t-il, sans que l'on voie bien si le point de vue est sémantique ou syntaxique: ainsi de la mise au point ferme de la p. 592, § 15: "Nous disons phrase conditionnelle et non proposition conditionnelle car il ne s'agit pas de proposition, mais bien de phrase, constituée par des propositions qui sont au nombre de deux au moins. L'une de ces propositions exprime seule la condition, l'autre se borne à la subir."

Constat embarrassant: admettra-t-on des inconséquences terminologiques ? cela paraît difficilement concevable; un souci de faciliter l'utilisation pédagogique des principes posés en n'effarouchant pas le traditionnelisme? L'explication serait plus plausible si Tesnière n'avait pas, sans explication, étendu le domaine d'emploi du terme familier (voir supra: proposition infinitive: "Bernard sait chanter"; proposition participe: "(un livre) racontant la mythologie aux enfants.")

Si l'on essaie de rendre compte de façon quelque peu systématique des rapports existant entre l'emploi des deux termes de "phrase" et de "proposition", on constate qu'ils sont de trois ordres:

- interchangeabilité;
- inclusion (syntaxique, bien sûr, de la première dans la seconde);
- spécificité, surtout.

Dans les trois situations, le statut particulier de la proposition se reconnaît à ce qu'elle comporte toujours un verbe, ce qui n'est point le cas de la phrase. Il n'y aurait là rien de révolutionnaire si un rapport d'implication ne venait s'ajouter, effaçant la limitation traditionnelle à la relation d'un verbe à un sujet, proprement dit (cas des formes personnelles) ou approché (formes non - personnelles). Dès qu'il y a verbe, il y a proposition; il y aura autant de propositions que de verbes. Ces propositions se reconnaissent:

- soit directement, au premier (et seul) niveau d'analyse;
- soit indirectement, en prenant en compte la translation (cas des infinitifs et infinitives, des participes et participiales). Ce qui amène à nuancer: l'infinitif, lieu de translation, n'est pas tout à fait du verbe, mais une "catégorie intermédiaire" (p. 418), tout comme le participe; la translation entraîne en effet un "changement d'espèce" (p. 364), "partiel" (p. 373). L'espèce d'origine ne peut être, semble-t-il, que le verbe proprement dit, fini; mais ce point, en dépit du secours du tableau de la p. 409² est loin d'être clair.

C'est donc par la reconnaissance d'un "noeud verbal" que se distingue la proposition, soit que ce noeud soit reconnu, en somme, "distributionnellement", si l'on peut dire, sans translation, soit qu'il le soit "transformationnellement" (mieux: ... "translationnellement"). Si Tesnière et la grammaire transformationnelle et générative se retrouvent ici, ce n'est qu'en apparence, puisque celle-ci fait classiquement reposer la proposition sur l'assemblage sujet - prédicat, avec, par transformation infinitive, sujet nul.

Et c'est parce que le "noeud verbal" est privilégié, comme "noeud central" (ch. 3, § 6), que Tesnière, sauf à risquer une innovation terminologique, est presque forcé de réintroduire le terme de "proposition", d'abord exclu. Cette restauration s'opère dans deux directions:

-
- 2 Nous reproduisons partiellement ce tableau, pour ce qui concerne les seules formes de l'infinitif et du participe:

Catégorie d'aboutissement	
O	A
Catégorie de départ I	Infinitif Participe

Lisons: I = Verbe; O = Substantif; A = Adjectif.
Présentation radicale d'une transformation en fait plus complexe: ch. 180, § 8: "L'infinitif n'est donc pas plus un verbe que ce n'est un substantif."

- elle permet d'appuyer la distinction phrase avec verbe - phrase sans verbe: celle-là seule, suite la plus fréquente, est proposition;
- elle confirme l'importance de la translation, qui permet, sous sa version "primaire", de transférer un noeud verbal en actant (ch. 183, § 2: "la proposition infinitive est un actant"); de poser la phrase comme "proposition virtuelle" (la formule nous est personnelle).

Mais il a fallu que, préalablement, Tesnière "purifie" le terme de toutes ses connotations logiques pour ensuite le réinvestir de sens et l'intégrer à sa terminologie. Ainsi, la proposition, chassée par la porte logique, revient par la fenêtre syntaxique. On pourrait discuter de l'intérêt qu'il y a à reconnaître ce niveau d'analyse; en tout cas, ce choix, même s'il n'est pas explicitement assumé par Tesnière, est quasiment inévitable dans son cadre théorique.

Resterait à s'interroger sur la pertinence de ce cadre, ou du moins de cet élément central du cadre, sa clef de voûte: la précellence absolue du verbe aux éléments "régis", "subordonnés". Il nous semble que Tesnière, en minorant, ou même en ignorant la portée de l'accord du sujet et du verbe, phénomène d'une grande extension dans les langues, manque un point important; il est vrai que son combat contre la grammaire morphologique pouvait difficilement avoir un autre effet.

Entre les tenants de l'équivalence en importance du sujet et du verbe, les tenants de la précellence de ce dernier, sans oublier ceux qui privilégient le sujet, il y a sans doute place pour une position graduée, qui, conservant l'idée du rôle dirigeant du verbe, rehausserait l'importance du sujet, lequel, ne l'oublions pas, est déjà présent dans le verbe, en l'absence même de marque extérieure, par la désinence personnelle: preuve de son lien tout particulier au verbe, et, peut-être, justification de l'analyse que propose Gustave Guillaume du verbe fini comme, au moins dans un certain stade historique ou dans un certain cadre typologique, essentiellement sujet et verbe, ou encore sujet - verbe.

Povzetek

POLOŽAJ STAVKA PRI TESNIÈRJU

Prispevek temelji na analizi terminologije, ki jo je L. Tesnière uporabil v svojih Elementih strukturalne skladnje; posebno pozornost namenja zlasti dvema terminoma tradicionalnega metajezika: "povedi" in "stavku".

Tesnière že v prvih poglavjih predlaga naslednjo definicijo povedi: "Poved je organizirana celota, katere sestavni deli so besede" (pogl. 11). V opombah je obrazložena zavrnitev klasičnega termina "stavek" kot terminološke inačice "povedi". V tem delu so zajeta Tesnièrjeva bistvena teoretična načela.

Pojmovanje povedi kot "osrednjega jedra", kar je zelo blizu tradicionalni slovnici, je izrecno potrjeno v pogl. 15, s primeri v knjigi pa tudi vseskozi podkrepljeno.

Ko se Tesnière loteva problemov vezave in translacije, naleti tudi na vprašanje "zložene povedi". Ob tem brez pojasnila ponovno uvede že izločeni termin stavek v njegovem tradicionalnem pomenu, istočasno pa ko analizira "nedoločniški, deležniški, odvisni, glavni in celo neodvisni stavek" (Zanimivo: "Alfred ima prav" je v

pogl. 546 predstavljen kot neodvisni stavek.), poudarja potrebo po strogem ločevanju med povedjo in stavkom (pogl. 592).

Torej: terminološka nedoslednost? Oklevanje med potrebo po prenovi in lagodno zvestobo tradiciji? O kaki lagodnosti v tem preišljenem delu ni mogoče govoriti.

Med povedjo in stavkom so na prvi pogled naslednji trije odnosi: vključitev (drugega v prvo), zamenljivost in specifičnost. Zdi pa se, da ju je bolje definirati kot ločeni enoti: poved (katere jedro ni vselej glagol) kot skupek z zaključeno celostno zgradbo in stavek (vselej glagolski) kot skupek, ki je vselej v položaju odvisnosti ali soodvisnosti. Ista enota je torej lahko zdaj stavek zdaj poved.